

Direction générale des services

Secrétariat général

Désignation

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 28 septembre 2017

### **OBJET : CONSEIL DE L'INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES SAINT-DENIS – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.**

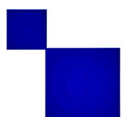
Mesdames, messieurs,

Crée par décret du 24 mars 1992, l'Institut d'études européennes de l'université Paris 8 dispense, comme le rappelle ses statuts révisés et adoptés en 2010, des enseignements et des recherches *dans les domaines politiques, sociaux, culturels, économiques anthropologiques où les problématiques européennes, prises au sens large, ont une forte incidence sur les problématiques nationales - en prenant parfois le pas sur elles - et internationales. Cette démarche s'applique à l'ensemble des pays de la grande Europe ainsi qu'aux continents et blocs géopolitiques qui interfèrent avec l'Union européenne.*

L'Institut d'études européennes est administré par un conseil comprenant des enseignants, des personnels administratifs, des étudiants et des personnalités extérieures dont l'une parmi ces dernières est élue pour en assurer la présidence au cours d'un mandat de trois ans.

Conformément au code de l'éducation notamment l'article L719-3 et l'article L713-9 régissant les instituts, les statuts prévoient que le conseil est composé de vingt membres. Les personnalités extérieures, ici au nombre de huit, peuvent être choisies en tant que représentantes des collectivités territoriales, des activités économiques, des organismes du secteur de l'économie sociale, des associations scientifiques et culturelles, des grandes organisations internationales des grands services publics, ou être désignées par le conseil à titre personnel.

Sollicité récemment par l'Institut d'études européennes, je vous propose de répondre favorablement à sa demande de désignation de représentants de notre collectivité au conseil



de l'Institut.

Conformément aux dits statuts, je vous invite à choisir pour nous représenter au conseil de l'Institut d'études européennes nos collègues MM. Abdel Sadi, Vice-président du Conseil départemental et Emmanuel Constant, Vice-président du Conseil départemental qui siègeront en qualité de personnalités extérieures.

Le Président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**

## Délibération n° du 28 septembre 2017

### CONSEIL DE L'INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES SAINT-DENIS – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

#### Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 à L719-5 et L713-9 relatif aux instituts internes aux universités,

Vu les statuts de l'Institut d'études européennes de l'université Paris 8,

Vu le rapport de son président,

#### après en avoir délibéré

- DÉSIGNE les représentants du Département appelés à siéger en qualité de personnalités extérieures au conseil de l'Institut d'études européennes :

- M. Emmanuel Constant, Vice-président du Conseil départemental ;
- M. Abdel Sadi, Vice-président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

